

DÉPART DE FRÉDÉRIQUE FRANCO, DIRECTRICE GÉNÉRALE DÉLÉGUÉE

Le 31 mars dernier, Frédérique FRANCO, Directrice Générale Déléguée de Montélimar-Agglomération Habitat est partie pour une retraite bien méritée.

Depuis 2018, où elle avait été nommée Directrice Générale, madame FRANCO a suivi de gros dossiers. Le dernier en date étant le passage de l'OPH à la SAEML. Elle n'a pas oublié de nous laisser sa fameuse « To do List », une liste de tâches à réaliser réparties aux collaborateurs, ce qui laissera à chacun, encore un peu le sentiment de travailler à ses côtés.

Tout le personnel, mais aussi les administrateurs étaient conviés à une cérémonie de départ où elle a été remerciée chaleureusement par de nombreux cadeaux et attentions.

Bonne retraite Madame FRANCO !



NOUVEAU PATRIMOINE DE MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION HABITAT

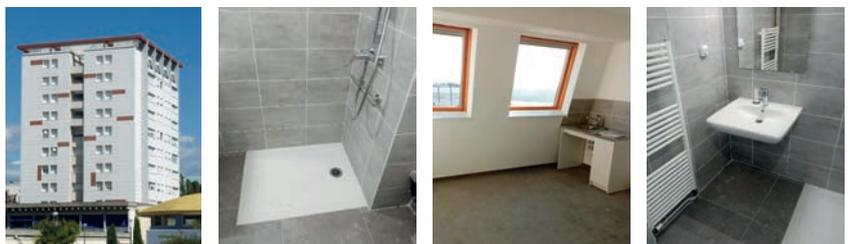
CHOMILLAC

Le programme de réhabilitation de Chomillac a donné le jour à 14 logements T2, dont 7 Logements accessibles PMR (Personne à mobilité réduite) en rez-de-chaussée avec un espace jardin privatif.



PRACOMPTAL TOUR H

L'ancien foyer étudiants de Pracomptal tour H (7^e - 10^e étage) a été réhabilité en 16 logements de type T3/T4, dont 12 logements accessibles PMR.



Le mot du Président

Au terme d'une année 2021, principalement consacrée à la mise en conformité de Montélimar Agglomération Habitat aux exigences de la loi Elan, nous sommes devenus au 1^{er} janvier 2022 une société d'économie mixte de construction et de gestion de logements sociaux (SAEML), adossée au groupe CDC Habitat. Nous pouvons désormais, grâce aux apports financiers de ce nouveau partenaire, afficher de plus grandes ambitions, et développer de nouveaux projets. L'Agglomération de Montélimar demeure toutefois actionnaire majoritaire et veillera à ce que notre projet d'entreprise soit respecté dans les 10 années à venir.

Ce projet repose sur la réhabilitation de notre parc immobilier, la construction de nouveaux logements, mieux adaptés à la demande, et le développement de projets de proximité participative. Pour ces derniers qui ont pris leur envol en 2021, je tiens à remercier tout particulièrement les locataires qui se sont investis à l'échelle de leurs résidences, et qui aujourd'hui gèrent, souvent avec leurs voisins, un équipement de compostage, des carrés potagers, et veillent aussi sur les cabanes à chats et leurs occupants, installent avec MAH des abris pour hérissons ou chauves-souris... et encore bien d'autres projets que nous développerons avec eux en 2022, et pour la durée de déploiement de notre projet d'entreprise.

Norbert Graves

Président de Montélimar-Agglomération Habitat

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SAEML ET LES COMMISSIONS

Le conseil d'administration de la SAEML, réuni le 14 janvier 2022, est désormais constitué de :

8 membres désignés par le conseil d'agglomération de Montélimar :

- Julien CORNILLET
- Sylvie VERCHERE
- Norbert GRAVES
- Jean-Pierre LAVAL
- Fermin CARRERA
- Bruno ALMORIC
- Karim BENSID HAMED
- Alain BELLE

2 membres représentant le nouvel actionnaire (CDC Habitat via ADESTIA) :

- Lucile BAROU
- Pierre de LA RONDE

2 représentants des locataires :

- Salim BOUZIANE (CNL)
- Gérard SOLIGNAC (CLCV)

Et enfin un collègue de 8 censeurs composé de :

Jean-Luc VINCENT, Ferten DJENDOUBI, Jean-Luc NARCISSE, Pierre KURZEJA, Frédéric REGNIER, Eliane BERCHOUX, Corinne CONCILE, Sofiène MERABET.

Le Conseil d'Administration a désigné Mr Norbert Graves comme PDG et a procédé à l'installation de :

- **La CALEOL (Commission d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements)**, composée des membres suivants : Sylvie VERCHERE (Présidente), Norbert GRAVES, Jean-Pierre LAVAL, Fermin CARRERA, Alain BELLE, Gérard SOLIGNAC (CLCV), Daniel BUONOMO (CAMA), Jean-Michel GUALLAR (Montélimar), Eliane BERCHOUX (UDAF), Frédéric REGNIER (Action Logement)

- **Le CCL (Conseil de Concertation Locative)** composé des membres suivants : Salim BOUZIANE (CNL), Gérard SOLIGNAC (CLCV), Sylvie VERCHERE, Norbert GRAVES, Jean-Pierre LAVAL

- **La CAO (Commission d'Appel d'Offres)** composée comme suit (membres titulaires) : Norbert GRAVES (Président), Bruno ALMORIC, Jean-Pierre LAVAL

Enfin, lors de sa séance du 24 février 2022, le conseil d'administration de MAH a constitué une **commission des impayés et des difficultés locatives**, qui a démontré toute son utilité en 2021. Sous la présidence de Norbert GRAVES, elle compte parmi ses membres : Ferten DJENDOUBI, Corinne CONCILE, Eliane BERCHOUX, Florence DERDERIAN, Jean-Michel GUALLAR, Gérard SOLIGNAC (CLCV), Salim Bouziane (CNL).

LA PROXIMITÉ

MAH a engagé en 2021 ses premières actions de proximité participative, dont notamment :

De nouveaux équipements de compostage

à Bavière, au Clos du Jardinier, au Petit Nice... tous gérés par les locataires dont la formation a été prise en charge par MAH pour certains.

Le premier jardin partagé de Bavière

qui sera suivi en 2022 par celui de la résidence « Les Glycines » en centre-ville où une aire de compostage sera également installée.

Ces projets nécessitent un fort investissement des locataires, généralement réunis en Amicale. **MAH fournit le matériel, les équipements et contractualise avec l'Amicale.**

Enfin, en concertation avec les locataires concernés, des **arbres fruitiers** seront plantés dans plusieurs résidences, et une **nouvelle spirale de la biodiversité** verra le jour à Pracomtal.

Ces projets ne sont pas exhaustifs, car MAH attend de ses locataires des propositions et un engagement, à la hauteur des possibilités de chacun, bien sûr. Pour cela **une médiatrice de la proximité participative est à votre écoute.**

Il s'agit de Lynda Tomas que vous pouvez contacter au **04.75.01.69.80** ou par mail à :

ltomas@montelimar-agglomeration-habitat.fr, pour lui faire part de vos idées, ou de votre souhait de participer à notre projet, dans chaque résidence de MAH.



Lynda Tomas



De nouvelles **cabanes à chats**, implantées aux Champs et à Montlouis, en partenariat avec l'association « 4 pattes en détresse ». L'installation de 5 nouvelles cabanes est programmée en 2022, tout comme les premiers **nichoirs pour chauve-souris**, **hôtels à insectes** et **abris pour hérisson**.



Formation Référent compostage



Cabane à chats



Spirale de la biodiversité aux Emetteurs



Les Jardins de Bavière avec leur aire de compostage et le produit du compost 2022.



FORMATION COMPOSTAGE

Vous souhaitez réussir ou vous initier au compostage ?

Des sessions de formation sont ouvertes, sous réserve de places disponibles.
Pour tout renseignement et inscription, contactez Lynda TOMAS au 06.72.96.08.28
ou contact@montelimar-agglomeration-habitat.fr

CARTE DÉCHÈTERIE



La carte de déchèterie est gratuite !

Vous pouvez effectuer votre demande en ligne sur www.montelimar-agglo.fr ou à Montélimar Agglomération, Maison des Services Publics, 1 avenue Saint Martin à Montélimar (04.75.00.64.41)

Cinq déchèteries sont à la disposition des habitants et des professionnels de l'agglomération, mais attention ! pour toute visite et dépôt de déchets, **une carte d'accès est obligatoire**. Rendez-vous sur le site de l'Agglo pour plus de renseignements : www.montelimar-agglo.fr

POUR PARTIR L'ESPRIT TRANQUILLE

Opération tranquillité vacances

L'opération tranquillité vacances fonctionne toute l'année. Des patrouilles quotidiennes sont organisées pendant vos vacances pour surveiller votre domicile. **Les inscriptions se font auprès du commissariat et au poste de police municipale - 04 75 00 25 22 04 75 00 70 70**



Pour nous joindre :
ACCUEIL DU PUBLIC
du lundi au jeudi de 8h15 à 12h et de 13h à 16h30
le vendredi de 8h à 12h
Tél. 04 75 01 69 80

Réclamation technique :
numéro vert 0800 300 666
gratuit fixes et portables
Aux heures d'ouverture de MAH

Astreinte technique 06 71 27 91 78
Attention : numéro réservé aux urgences

contact@montelimar-agglo-meration-habitat.fr
Montélimar-Agglomération Habitat
Tour H - 3 place Clemenceau - BP 293
26207 Montélimar Cedex

Directeur de la publication : Norbert Graves
Rédaction : Selma Arslan - Lynda Tomas - Joëlle Berard
services de Montélimar - Agglomération Habitat
Photos : Selma Arslan - Lynda Tomas - Joëlle Berard - AdobeStock
PAO et impression : imprimerie Bayle Montélimar
Papier recyclé - ISSN : 2801-1597 - Tirage 2000 ex
Périodique

VENTILATION



Les bons gestes à adopter pour un air plus sain dans votre logement :

Laissez libres les bouches d'aération : elles permettent la circulation de l'air, son renouvellement et chassent l'humidité. Les condamner constitue un risque dangereux pour votre famille et votre logement (condensation, moisissures, monoxyde de carbone...).

Nettoyez régulièrement les bouches d'extraction, les filtres et les entrées d'air à l'eau savonneuse pour éviter les moisissures qui peuvent dégrader vos papiers peints et peintures.

Veillez à ce qu'il y ait un espace d'environ 2 cm sous vos portes intérieures pour **permettre l'air de circuler**.

Il est important d'aérer chaque jour votre logement et d'ouvrir les fenêtres en fonction de vos activités : passage de l'aspirateur, utilisation de produits d'entretien, séance de bricolage, douche, bain, préparation du repas, lessive...

Si vous êtes équipé d'une Ventilation Mécanique Contrôlée (VMC), le technicien en charge de l'entretien annuel vient contrôler votre installation. Il s'agit de DEPAN GAZ SANIT (DGS) ; le coût est réparti dans vos charges locatives !

Votre contrat d'entretien :
DGS au 04.75.00.62.40

MOUSSEURS

L'eau fait partie d'une des plus grandes dépenses financières de chaque foyer. Afin de réduire vos consommations et réaliser des économies, des mousseurs sur les robinets qui permettent une régulation du débit d'eau, peuvent être installés dans le cadre de l'entretien annuel avec la société ISTA SECG. N'hésitez pas à demander conseil au technicien ! En effet, le régulateur de débit pour robinets, mélange sous pression air et eau. Ainsi le débit est réduit considérablement de 12L à 5L/min.

Votre contrat de robinetterie :
ISTA au 04.72.65.31.00



ENTRETIEN DES HAIES

La taille des haies et la tonte de la pelouse de vos jardins sont considérées comme l'entretien courant à **la charge du locataire**. La distance entre les plantations et le grillage doit être au minimum de 0,60 cm et la hauteur maximum de 2 m.

Vos déchets verts doivent être déposés dans l'une des 5 déchèteries intercommunales de l'agglomération de Montélimar (à l'aide de votre carte d'accès gratuite). Attention de ne pas encombrer les containers de déchets ménagers qui ne sont pas prévus à cet effet.



SENSIBILISATION



Pour rappel, vos déchets ménagers doivent être enveloppés dans un sac poubelle fermé hermétiquement.

Ce dernier doit être déposé dans un des containers prévus à cet effet.

Pour vos objets encombrants, des déchèteries communales sont ouvertes au public, même le dimanche !

Respectez ces consignes ! Ne déposez pas vos ordures au sol, ou au pied des containers, car vous êtes passible d'amende (Décret n°2020-1573 du 11 décembre 2020 - art. 8)

Attention ! Ce type d'incivilité fera l'objet d'une verbalisation en cas d'identification.

